

Bruxelles, le 2 juin 2021

Avis 2021 / 07

---

## Avis relatif à la mise sur pied de la Commission transversale ATL

---

### Introduction

Le 26 avril dernier, le Conseil d'avis de l'ONE (instance réunissant des représentant-e-s de la société civile issu-e-s de différents secteurs, acteurs ou utilisateurs des services et actions de l'Office<sup>1</sup>) a pu débattre avec les représentants du cabinet Linard de la mise en place de la Commission transversale ATL et de la note d'orientation pour la réforme ATL.

Suite à cet échange, le Conseil d'avis a décidé de rendre, en amont des travaux de la Commission transversale, une série de remarques qui pourraient constituer des balises et/ou des points d'attention pour la suite des travaux.

Le Conseil d'avis n'a eu de cesse depuis de nombreuses années de rappeler le caractère vital du secteur ATL, renforcé en période de pandémie et bien au-delà, vu que ce dernier embrasse des enjeux essentiels du vivre ensemble et de l'épanouissement des enfants (cf notamment les [Avis 2020/02](#), [Avis 2014/03](#)) et qu'il convient de veiller à la nécessaire valorisation des professionnels qui ont en charge l'accueil de l'enfance (cf les récentes recommandations du DGDE<sup>2</sup> s'appuyant sur le droit aux loisirs et au repos ainsi qu'au droit aux vacances).

Le secteur ATL doit pouvoir être entendu, compris dans toute sa diversité et reconnu en tant que lieu de vie à part entière des enfants (avec l'école et la famille) et comme partenaire des autres secteurs jouant, tout comme eux, un rôle éducatif mais aussi de développement personnel et social respectueux pour les enfants. Dans ce cadre, le travail mené doit s'interroger sur les motifs du non recours à l'ATL<sup>3</sup> et déployer des moyens qui renforcent à la fois la professionnalisation et la

---

<sup>1</sup> Syndicats, Employeurs, Organisations représentatives des femmes ou des familles, Organisations œuvrant dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse, Organisations actives dans la formation, la recherche ou l'information dans le secteur de l'enfance, Observatoires de l'Enfance, Services communautaires de promotion de la santé et Comités subrégionaux de l'ONE.

<sup>2</sup>

[http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=dgde\\_detail&tx\\_ttnews%5BbackPid%5D=3377&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=1072&cHash=7d75b6a87d1d766a60c5618e4f72fca7](http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=dgde_detail&tx_ttnews%5BbackPid%5D=3377&tx_ttnews%5Btt_news%5D=1072&cHash=7d75b6a87d1d766a60c5618e4f72fca7)

<sup>3</sup> Voir, par exemple, la recherche actuellement menée par l'ONE

stabilisation des emplois du secteur mais aussi l'accessibilité des publics les plus éloignés de l'ATL en misant notamment sur le renforcement des offres des acteurs sur les différents territoires.

L'approche holistique présente dans la note d'orientation est positive mais elle nécessite un cadre adapté en associant et impliquant les autres ministres responsables et les budgets nécessaires, de même que les pouvoirs locaux pour assurer une politique globale de l'enfance ; le tout en clarifiant les rôles et les responsabilités de chacun dans une perspective budgétaire à la hauteur des besoins mais praticable et assumée.

Le Conseil d'Avis attire également l'attention sur la nécessité de respecter les spécificités de chaque secteur soutenu par l'ONE et leurs projets pédagogiques distincts (EDD, CDV, AES), particulièrement dans l'articulation avec d'autres secteurs. Il faut par exemple sortir de l'idée que l'ATL ne serait qu'un « back up » de l'école ou encore bien considérer que les missions des EDD dépassent de loin le soutien à la réalisation des devoirs.

Le secteur ATL est clairement le moins soutenu des secteurs concernés par l'accueil, l'accompagnement et l'éducation des enfants et cela fait malheureusement de nombreuses décennies que cela dure. La réforme envisagée, sans les moyens structurels nécessaires et sans garantir une stabilité de l'emploi dans le temps pour ce secteur, n'est tout simplement pas crédible et constituerait un nouveau désaveu pour les acteurs des terrains de l'ATL...

Les évolutions en matière de formation devront avoir en ligne de mire prioritairement la qualité de l'accueil des enfants (incluant l'accessibilité) combinée avec les besoins des professionnels. La question des rythmes, des transitions et des spécificités liées à l'âge ou à l'environnement des enfants devront guider la réflexion.

## Remarques :

### **1. Contrat de gestion ONE...**

Le Conseil d'avis a été sollicité par la Ministre de tutelle sur un projet de CG ONE et y déplore le manque d'engagements budgétaires pour le secteur ATL<sup>4</sup>. Rappelons que ce secteur est actuellement financé via une enveloppe fermée et que chaque nouvel accueil diminue le financement à l'heure tout en maintenant identiques les exigences de qualité et donc d'encadrement par nombre d'enfants ! Sans compter la réforme des rythmes scolaires prévue pour septembre 2022 et qui aura nécessairement des impacts.

Dans la note d'orientation, on a le sentiment que beaucoup de choses restent à définir. Même si l'on doit se réjouir du lancement des travaux de cette réforme, cette 'ouverture' peut constituer une source d'inquiétudes pour le secteur, d'autant que les vocables utilisés présentent parfois une lame à double tranchant.

### **2. Clarifier les terminologies, les objectifs**

Concernant le processus de travail, il convient d'apporter des éclaircissements sur l'opérationnalisation des objectifs et actions mentionnés dans la note d'orientation.

La sémantique utilisée doit absolument être précisée. Qu'entend-on précisément par 'rationalisation' ?, 'décloisonnement' ?, 'mutualisation' ? 'activités de loisirs ou acteurs de l'ATL' ? Ces termes peuvent être interprétés différemment en fonction des représentations de chacun.

Pour le Conseil d'Avis, toute forme de rationalisation ne peut être envisagée qu'en faveur d'une amélioration de la qualité et de la quantité de l'offre de services. D'où l'importance d'utiliser des termes adéquats permettant de définir clairement les objectifs à atteindre et particulièrement l'effectivité d'une offre supérieure à atteindre.

Dans le même ordre d'idée, il y a lieu d'être précis lorsque l'on parle de l'ATL : s'agit-il des secteurs sous la responsabilité de l'ONE ou de l'ensemble des espaces d'accueil en dehors de l'école (sport, culture, académies...)? Il est indispensable de le définir en vue de situer précisément les responsabilités ou les nécessaires accords intersectoriels ou de coopération entre entités. Quand on regarde la composition actuelle de la commission transversale, on peut s'interroger sur la place des autres secteurs que l'ATL au regard du champ de discussion annoncé et des groupes de travail prévus.

Certes, il est important de tenir compte de la réalité des autres secteurs, de bien les intégrer et de veiller aussi à la valorisation de l'ensemble des métiers de l'éducation et particulièrement ceux de l'ATL en tenant compte de l'apport des régions. Mais il faut cependant garder une attention particulière sur les enjeux, les moyens et la réglementation propres aux secteurs ONE.

---

<sup>4</sup> Cf Avis 2021/06 sur le projet de contrat de gestion ONE

### **3. Adopter une méthodologie conforme aux enjeux**

La séance inaugurale de la Commission transversale qui s'est tenue le 28/05/2021 a fait apparaître nombre de questionnements et de failles sur les plans méthodologiques et de timing et a aussi démontré le faible niveau de maîtrise du secteur ATL tel qu'organisé aujourd'hui par les acteurs extérieurs aux champs régis par l'Office.

Globalement, le processus qui s'ouvre s'inscrit dans un timing bien trop court pour parvenir à une élaboration qui tienne compte de la complexité des enjeux et de la diversité des acteurs, menant parfois à des chevauchements de groupes de travail ne permettant pas matériellement aux représentants légitimes de participer aux débats qui les concernent. L'organisation proposée, mêlant plénières et groupes de travail délimités au niveau du contenu et limités en nombre de participants nous semble précipitée et peu équilibrée dans la représentation des secteurs propres à l'Office par rapport à ceux régis par d'autres cadres.

Concrètement, certaines thématiques devraient être principalement traitées à un niveau sectoriel avec les acteurs directement impliqués là où d'autres gagneraient à élargir un maximum les perspectives et croiser très largement avec les secteurs hors ONE. Les projets et les approches diffèrent selon les secteurs et leur culture propre (académies, EDD, AES, CEC, ADEPS...) et si les articulations peuvent s'avérer utiles, il s'agit également de ne pas tout mélanger.

Le Conseil d'Avis apprécie par ailleurs la nécessité de traiter les questions « à hauteur d'enfants ». Cependant, les enjeux des réformes à venir ne peuvent ignorer le niveau des structures pour aboutir à des évolutions pérennes, essentielles pour les acteurs de l'ATL mais aussi pour les familles, et le Conseil plaide pour que cette dimension soit intégrée aux travaux.

Les modalités de concertation/information avec le Conseil (et les autres instances d'avis concernées) devront encore être définies en concertation avec ces instances pour intervenir aux moments-clés, particulièrement pour le Conseil d'Avis qui n'est plus représenté en tant que tel dans la nouvelle mouture de la composition de la Commission Transversale. La Ministre Linard a indiqué qu'elle souhaitait bâtir cette réforme avec l'ensemble du secteur en se réjouissant de pouvoir compter sur l'expertise du Conseil d'Avis. Nous l'enjoignons de le faire et y sommes disposés.

### **4. Prioriser les choix**

Le Conseil d'Avis peine à déterminer l'ampleur de la réforme que devrait initier la Commission transversale au regard des budgets y consacrés à ce stade et du timing. Le Conseil d'Avis recommande de calibrer les enjeux aux moyens et possibilités effectivement atteignables au risque de sinon déployer une importante énergie et d'ambitieux espoirs sans concrétisation réelle. Cela ne pourra avoir qu'un effet néfaste pour les enfants, les parents et l'ensemble du secteur.

Au regard des répercussions et des dégâts considérables de la pandémie sur les enfants et les adolescents, il convient en effet de ne pas se disperser mais bien de concentrer les efforts sur quelques objectifs précis définis en amont et qui participent réellement au renforcement de la qualité et de l'accessibilité de l'ATL.

Au niveau des professionnels, citons notamment la lutte contre la précarité et les mauvaises conditions d'emploi dans le secteur (avec des turnovers incessants qui mettent à mal les efforts de formation), leur accès à la formation notamment via le développement de l'offre et le remplacement des travailleurs en formation, le travail d'équipe, le travail avec les enfants et la relation avec les familles comme devant figurer au sommet des priorités. Le Conseil d'avis constate en outre la quasi absence de notion de formation initiale/continue ambitieuse dans la note.

## 5. Repenser les coordinations ATL

Aujourd'hui, toutes les communes ne disposent pas de coordination ATL. Est-il prévu de rendre la mise en place de coordinations ATL obligatoire et d'éventuellement élargir leurs prérogatives, leurs moyens et leur indépendance pour garantir la prise en compte de tous les acteurs territoriaux concernés ? Tous les opérateurs doivent en effet être considérés dans le renforcement des partenariats locaux et du maillage des acteurs de terrain pour renforcer l'accessibilité des lieux d'accueil au niveau de l'ATL encadré par l'ONE mais aussi par d'autres compétences (culture, sport...).

Le Conseil d'Avis s'inquiète de l'avenir des accueils extrascolaires centralisés et organisés en dehors de l'école au regard de la prédominance de l'école dans les manières de penser les choses. Comment ce type d'accueil est-il envisagé par le Cabinet, en lien avec la volonté de décroisement et de mutualisation ?

Dans la note, il faut aussi clarifier la portée des objectifs opérationnels et de leur évaluation, notamment au regard de l'évaluation existante des programmes CLE.